

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-3419/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (Sciences Po) pour l'organisation du colloque "Terrains et chercheurs sous surveillance" - Approbation d'une convention MET 18/6194/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (Sciences Po) fait partie des grands établissements situé sur le territoire de la Métropole. Créée en 1872, l'école s'implante à Aix-en-Provence en 1956.

Sciences Po Aix forme des étudiants destinés à exercer des fonctions de cadre dans les secteurs publics et privés, soit en préparant les meilleurs concours administratifs (ENA, Magistrature, Diplomatie, Commissariat aux Armées, EN3S, Direction d'hôpital), soit en intégrant le monde de l'entreprise (près de 80% des étudiants).

Les diplômés de Sciences Po Aix intègrent des secteurs aussi divers que la communication, le journalisme, la culture, le management, l'audit, les finances, les relations internationales...

Depuis 2008, le laboratoire CHERPA (Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administrative) est le centre de recherche unique de Sciences Po Aix. Il regroupe près de 150 chercheurs (enseignants-chercheurs, jeunes chercheurs, chercheurs associés).

Le CHERPA sollicite la participation de la Métropole pour le colloque « Terrains et chercheurs sous surveillance » qui aura lieu du 16 au 18 mai 2018 sur le site de l'IEP et à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

L'objectif de cette manifestation est de mener une réflexion sur les conditions de productions des données empiriques en contexte de « surveillance », de comprendre comment les formes de contrôle s'exercent sur les chercheurs et la recherche, de savoir comment la recherche est gouvernée aujourd'hui.

Les thèmes porteront sur trois axes : terrains sous surveillance, enquêtes sous surveillance et écriture sous surveillance.

Cette manifestation transversale, interdisciplinaire et internationale se déroulera sous forme d'ateliers, de tables rondes et de sessions plénières en partenariat avec des laboratoires d'Aix-Marseille-Université, AMU.

À cette occasion seront réunis 100 participants et 15 intervenants internationaux.

Organisateur	Manifestation	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Institut d'Études Politiques GU : 2018 00390	Colloque « Terrains et chercheurs »	Du 16 au 18 mai 2018	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	3 000 €	6 000 € Co financeurs : 1 000 € ressources propres 1 000 € IREMA 1 000 € LAMES	3 000 € Soit 50% du budget prévisionnel

Il est proposé d'attribuer au profit de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence 3 000 € pour l'aide à l'organisation de cette manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et notamment à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence.

Délibère

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en Provence pour un montant total de 3 000 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 -ligne 23 – 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART